



Payer gdf pour mon ancien logement...

Par **azounette**, le **24/07/2009** à **16:01**

Bonjour, rnen octobre 2007, j'ai demenageai, en partant j'ai envoye un courrier informant gdf de mon depart avec ma demande de resiliation du contrat (je n'en ai pas de copie) et avec ma nouvelle adresse . je n'ai pas noté le relevé du compteur (erreur) rnrnen octobre 2008, je reçois un courrier m'indiquant que je n'ai pas payé mes factures gdf .. de mon ancienne adresse. je contacte aussitôt gdf et on me dit que tout devrait s'arranger. rnrnen decembre 2008, je recois un rappel avant contentieux pour la meme chose , cette fois j'envoie une lettre avec les coordonnées de mon ancien propriétaire afin d'obtenir les infos sur le locataire des lieux , j'y joins le peu de justificatifs que j'ai (etat des lieux succinct, resiliation edf). je rappelle gdf qui me dit qu'il n'y aura pas de suite. rnrnAujourd'hui , je recois une lettre de "contentia" qui est mandaté par gdf pour que je regle une creance de 740,25€ . rnrnj'ai rappelé GDF .. on me repond que si je ne peux fournir le relevé du compteur .. c'est a moi de payer , c'est comme ça . rnrnje suis désespérée , je paie difficilement mais honnetement mes factures et mon loyer . En plus de ça , je vais devoir payer (je ne sais pas comment je vais faire) pour quelqu'un d'autre ... Ai je un recours ? rnrnje vous remercie pour votre aide